



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

**Onzième session**

**Rome, 4-8 avril 2016**

**Examen du Comité chargé du renforcement des capacités**

**Point 8.4.1 de l'ordre du jour**

**Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV**

1. On trouvera dans le présent document une présentation générale de l'évaluation du Comité chargé du renforcement des capacités (le Comité) et la conclusion des débats qui ont été consacrés à cette évaluation. Il est proposé dans le présent document de prolonger le mandat du Comité jusqu'à ce que le nouvel organe subsidiaire de la CMP qui sera chargé de la surveillance soit créé et actif. Le rapport final de l'examen du Comité chargé du renforcement des capacités est disponible sur le PPI<sup>1</sup>.

## I. Généralités

2. À sa septième session (2012)<sup>2</sup>, la CMP a créé le Comité chargé du renforcement des capacités, comité technique qui a pour mission de donner des indications concernant les activités de renforcement des capacités de la CIPV aux fins de la mise en œuvre de la Convention et des outils de celles-ci (y compris les NIMP). Il a été convenu que la CMP examinerait au bout de deux ans la fonction remplie par le Comité et déciderait s'il y a lieu de créer un organe subsidiaire.

<sup>1</sup> Rapport final de l'examen du Comité chargé du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

<sup>2</sup> Rapport de la septième session de la CMP, tenue en mars 2012: <https://www.ippc.int/fr/publications/928/>.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

3. À sa neuvième session (2014)<sup>3</sup>, la CMP a noté que le Bureau avait décidé<sup>4</sup> en octobre 2014 que l'examen du Comité serait présenté lors de la dixième session de la CMP (2015) au lieu de la neuvième session (2014). L'évaluation couvrirait les deux premières années d'activité du Comité, qui poursuivrait ses activités dans l'intervalle.
4. À la dixième session de la CMP (2015), le Secrétariat a présenté le document<sup>5</sup> et a informé la CMP que l'évaluation du Comité n'avait malheureusement pas été achevée à temps pour la dixième session de la Commission (2015). Par conséquent, la CMP a été invitée à débattre des prochaines étapes éventuelles de l'évaluation et de la manière de traiter les résultats. Il a été suggéré de prendre en considération les documents mis au point jusqu'ici dans le cadre de l'exercice d'évaluation.
5. À sa dixième session (2015)<sup>6</sup>, la CMP s'est déclarée favorable à la possibilité de prolonger d'un an le mandat actuel du Comité et de faire rédiger par une tierce personne un rapport d'évaluation, qui serait examiné lors de la réunion du Bureau en juin 2015. Le Bureau présenterait alors la conclusion de cette évaluation, ainsi que le rapport de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV, lors de la onzième session de la CMP (2016) afin que celle-ci prenne une décision.
6. À sa réunion de juin 2015<sup>7</sup>, le Bureau de la CMP a débattu des résultats de l'examen du Comité et des recommandations. La conclusion générale de l'examen était que le travail du Comité est très apprécié et reconnu.
7. L'équipe d'examen a recommandé à la CMP de supprimer l'actuel Comité et de créer un comité de surveillance, appelé «Comité chargé de la mise en œuvre», qui surveillerait toutes les activités relatives au renforcement des capacités, notamment l'IRSS et les activités liées à la mise en œuvre. Elle a aussi recommandé de conserver en l'état la procédure de sélection des membres, le régime linguistique et la taille du comité. Les personnes interrogées lors de l'examen ont dit souhaiter que l'on continue de mettre l'accent sur les résultats, et que l'on conserve donc un environnement de travail informel, avec aussi peu de procédures formelles que possible.
8. À la réunion du Bureau tenue en juin 2015, le Secrétaire a insisté sur le fait qu'il fallait rappeler les recommandations issues de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la CIPV et a noté qu'il fallait envisager les mesures suggérées suite à l'examen du Comité en tenant compte des recommandations issues de l'évaluation. En conséquence, plusieurs membres du Bureau étaient d'avis que le nouveau comité ne devrait être créé qu'après la formation de l'unité d'exécution au sein du Secrétariat, de façon à ce que l'on sache clairement quelles activités ce comité devrait examiner.
9. À sa réunion tenue en juin 2015, le Bureau a pris note du projet de rapport sur l'examen du Comité et a décidé que les observations seraient communiquées au Groupe de la planification stratégique lors de la réunion d'octobre 2015, pour nourrir les débats.
10. À la réunion du Groupe de la planification stratégique tenue en octobre 2015<sup>8</sup>, le Secrétariat a expliqué que les procédures de mise en œuvre des recommandations issues de l'examen du Comité seraient fonction de la structure du Secrétariat. La structure à deux unités (unité d'élaboration des normes (SSU) et unité de facilitation de la mise en œuvre (IFU)) actuellement proposée permettrait au Comité d'élargir son rôle, comme proposé dans l'examen, de façon à englober d'autres domaines de la mise en œuvre.

---

<sup>3</sup> Rapport de la neuvième session de la CMP, tenue en mars 2014: <https://www.ippc.int/fr/publications/2513/>.

<sup>4</sup> Rapport de la réunion du Bureau tenue en octobre 2014: <https://www.ippc.int/en/publications/2664/>.

<sup>5</sup> CPM 2015/25 et CPM 2015/INF/17: <https://www.ippc.int/en/cpm---previous-years/cpm-10-2015/>.

<sup>6</sup> Rapport de la dixième session de la CMP, tenue en mars 2015: <https://www.ippc.int/fr/publications/81242/>.

<sup>7</sup> Rapport de la réunion du Bureau tenue en juin 2015: <https://www.ippc.int/en/publications/81307/>.

<sup>8</sup> Rapport de la réunion du Groupe de la planification stratégique tenue en octobre 2015: <https://www.ippc.int/en/publications/81716/>.

## II. Recommandations issues de la septième réunion du Comité

11. Le Comité a examiné<sup>9</sup> le rapport sur son examen à sa septième réunion, qui s'est tenue à Rome du 30 novembre au 2 décembre 2015.

12. Le Comité a débattu du nom que l'on pourrait donner au nouveau comité et a souligné qu'il était important de garder la notion de «renforcement des capacités»; il a donc proposé que le nouveau comité s'appelle «Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités». Il a été souligné que le renforcement des capacités englobait un large éventail d'activités et était plus vaste que la mise en œuvre. Certains membres du Comité ont averti que la présence de l'expression «mise en œuvre» dans le nom du nouveau comité pourrait faire penser que cet organe est chargé de fournir des ressources financières et de mettre en œuvre la Convention au niveau national.

13. Le Comité était d'avis qu'il devait continuer à fonctionner dans le cadre de son mandat actuel jusqu'à ce que l'organe de remplacement soit créé et actif, de façon à ce que les membres du Comité et ceux du nouveau comité qui sera créé puissent se réunir afin de garantir la continuité des activités relatives au renforcement des capacités.

14. Les modalités et procédures pour la création du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sont détaillées dans le document CPM 2016/17.

15. La CMP est invitée à:

- 1) *débattre* des recommandations issues de l'examen du Comité chargé du renforcement des capacités;
- 2) *prolonger* le mandat du Comité chargé du renforcement des capacités jusqu'à ce qu'un nouveau comité de surveillance soit créé et actif;
- 3) *remercier* les membres du Comité chargé du renforcement des capacités pour leur engagement suivi et leur travail productif à l'appui du renforcement des capacités de la CIPV.

---

<sup>9</sup> Rapport de la septième réunion du Comité, tenue en novembre et décembre 2015: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/>.